

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 MAI 2021

Le 10 mai 2021, à 20h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 06/05/2021.

Etaient Présents : Mmes MICHEL-EBERLAND-SUSSELIN-DURAND-GIL-DEMOMENT-SOUBEYRAND

Mrs MARAINE -VINCENT-CHAMPETIER-CERVINO

Secrétaire de séance : M. CERVINO

## **Délibération relative à la participation aux frais de fonctionnement du SIGRP**

Madame la Maire explique au conseil municipal qu'il convient de préciser la participation que la commune verse au SIGRP (Syndicat Intercommunal de Gestion du Regroupement Pédagogique de Vogüé, Lanas, St Maurice d'Ardèche).

Le montant total pour l'année 2021 nécessaire à l'équilibre du budget est de 210 000 €.

La participation de la commune de Lanas est de 30% soit **63 000 €**.

Le paiement s'effectuera en 4 versements :

1<sup>er</sup> Acompte : 18.000€

2<sup>ème</sup> Acompte : 18.000€

3<sup>ème</sup> Acompte : 18.000€

Solde : 9.000€

Adopté à l'unanimité.

## **Délibération relative à la restitution de la compétence Mobilité à la Région AURA (Auvergne Rhône-Alpes)**

Au vu de l'arrêté préfectoral n°07-2016-04-11-001 du 11 avril 2016 autorisant l'ajout des compétences « organisation et gestion des mobilités, y compris le transport à la demande » et « politique du logement et cadre de vie » aux statuts de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et au vu de l'arrêté préfectoral n°07-2017-12-01-005 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes, et considérant que dans le cadre de l'organisation de la Mobilité sur le territoire communautaire, il y a un intérêt à ce que la compétence Mobilité soit exercée de droit par la Région.

Le Conseil communautaire a, par une délibération du 23 mars 2021 demandé la restitution de la compétence Mobilité à la Région.

Pour cela, la délibération du conseil communautaire doit être approuvée par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant en outre comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Les statuts doivent prévoir la possibilité pour la Communauté de conclure avec la Région une convention portant délégation de la compétence sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

## Rapports des diverses commissions et syndicats :

-SIVOM : le comité syndical s'est réuni le 5 mai à Saint Jean le Centenier où il devait se prononcer sur le mode de gestion de la distribution de l'eau (Régie ou fermage).

Après avoir été accueillis par le collectif citoyen « L'eau est à nous ! » et après quelques remarques de certains élus souhaitant le report de la décision, afin qu'un débat public soit ouvert-ce qui n'a pas été accepté- la réunion a débuté par la présentation du rapport par le cabinet d'études comparant fermage et régie. Le vote de principe de concession (anciennement délégation de service public), a été adopté pour une période de 12 ans. (34 votants, 24 pour, 5 contre et 5 abstentions)

-SIGRP : la réflexion concernant le changement de prestataire à la cantine continue.  
Mercredi 5 mai, les représentants du SIGRP ont pu déguster des préparations au Cros d'Auzon. Cet établissement (ESAT) souhaite travailler avec le SIGRP pour la préparation des repas de la cantine scolaire. Cette réunion de travail a permis d'aborder : les circuits courts, commerçants locaux, servir aux enfants des repas équilibrés établis en lien avec une diététicienne. Les prix seront définis prochainement.

-Commission Culture (communauté des Gorges) : une réunion a eu lieu le 4 mai à la crypte de Lagorce. Elle a permis le partage du diagnostic culturel, de définir le programme artistique et culturel, afin de construire des parcours culturels pour tous. Le Ciné7 de Ruoms ouvrirait ses portes le 16 juin avec un prix d'entrée à 4.50 €.

-Commission Urbanisme (communauté des Gorges) : le 22 avril, cette commission s'est réunie avec la définition des compétences urbanisme et la mise en œuvre du PLUi. (Plan local d'urbanisme intercommunal) Les membres de la commission ont voté pour l'accompagnement de ce PLUi par un bureau d'études.

-O.M : les tambours des containers à ordures ménagères ont été enlevés sur la commune, sauf ceux du parking Papillon. Plus besoin aujourd'hui d'activer le système en appuyant sur le bouton d'ouverture.

Organisation des élections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin 2021 : elles se tiendront dans la salle Papillon, de 8h à 18h. Des dispositions électorales et spécifiques au Covid 19 sont à mettre en place.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.